



CHARTE DE LA DIVERSITÉ, MIXITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

1. Le CFA Médéric est une école d'hôtellerie-restauration historique à l'**ADN social**. Le CFA organise l'accès à la formation de **toute personne motivée** ayant un **projet professionnel** en lien avec le secteur de l'hôtellerie-restauration.
2. L'**égalité** garantit l'**accès à la formation pour tous**. Chacun est libre de choisir son **orientation professionnelle** dans le respect des règles professionnelles établies.
3. La **diversité** permet l'exercice de la complémentarité, en conciliant les **forces de chacun** au profit de **tous**.
4. La **diversité** au CFA Médéric offre aux apprenti.e.s les conditions pour **forger leur individualité**, exercer leur **libre arbitre** et faire l'apprentissage du **travail d'équipe**.
5. La **diversité** assure aux apprenti.e.s l'accès à une **culture d'échanges et de transmission**.
6. La **diversité** permet l'exercice de l'**égalité des chances** en rejetant toute forme de discrimination.
7. Le CFA Médéric assure l'**égalité professionnelle des femmes et des hommes**.
8. La **mixité** implique le rejet de toute forme de harcèlement sexuel condamnable pénalement. La **mixité** garantit l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, dans le **respect de l'intégrité physique et morale** de chacun.e.
9. Il appartient à tous les acteurs de la formation en apprentissage de garantir des conditions de formation dans le **respect des valeurs de la diversité, de la mixité et de l'égalité des chances**.
10. Toute forme de discrimination ou de présomption de harcèlement entrainera une enquête interne pouvant déboucher sur des poursuites judiciaires.
11. Par leurs réflexions et leurs activités, les apprenti.e.s contribuent à faire vivre la **diversité, la mixité et l'égalité des chances** au sein de leurs établissements.
12. Le CFA Médéric s'assure du respect de ces principes pour l'ensemble de ses apprenti.e.s.